

J'aimerais maintenant poser une question au premier ministre relativement à la motion proposée par mon collègue d'Edmonton-Strathcona et par laquelle la Chambre des communes a démontré qu'à son avis le gouvernement devrait demander au gouvernement soviétique la permission de nommer un observateur officiel au procès de M. Shcharansky. Comme d'après les nouvelles, le procès devrait débiter sous peu, de fait, il pourrait débiter cette semaine, le premier ministre peut-il nous dire quand le gouvernement canadien entend donner suite à cette directive de la Chambre et présenter une requête pour s'assurer qu'un avocat ou quelque autre représentant canadien assistera sans délai au procès?

M. Trudeau: Le chef de l'opposition doit comprendre que M^{me} Shcharansky et d'autres parents de ce malheureux se sont occupés de cette affaire ainsi que le ministre chargé du multiculturalisme dans des entretiens avec d'autres ministres. Il y a eu des rencontres à ce sujet. Franchement, je ne me souviens pas qu'on m'ait demandé un entretien—j'ignore s'il y en a eu avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les ministres qui se font les porte-parole du gouvernement dans des entretiens sont tous égaux.

Je voudrais que M^{me} Shcharansky comprenne que ses rencontres avec des membres du gouvernement et du caucus libéral permettront au gouvernement de prendre les mesures qu'il juge appropriées pour assurer la sécurité future de M. Shcharansky. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre d'État chargé du multiculturalisme seraient beaucoup mieux placés pour donner des précisions. Bien entendu, je considère la question du député comme une marque d'intérêt soutenu de la part de l'opposition à l'égard du cas actuel et je ferai en sorte que le gouvernement continue de traiter cette affaire diligemment.

M. Clark: Afin que le premier ministre comprenne bien à quel point l'affaire est urgente . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . puis-je faire remarquer à la Chambre que lors de son procès, M. Shcharansky sera défendu, pour autant que nous le sachions, par un avocat nommé par le KGB et que ce procès pourrait bien débiter aujourd'hui? Voilà qui ajoute une note d'urgence à la motion que la Chambre a appuyée avec tant d'enthousiasme aujourd'hui. La question consiste en ceci: on a demandé de rencontrer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce dernier a, semble-t-il, rencontré l'ambassadeur de l'Union soviétique le 12 décembre dernier. M^{me} Shcharansky et ses conseillers n'ont eu aucune nouvelle du gouvernement depuis ce jour-là. Le premier ministre ou un autre membre du gouvernement pourrait-il dire à la Chambre à quoi a donné lieu la rencontre du 12 décembre entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur de l'Union soviétique, quelles suites elle aura et surtout quelle a été la réponse des autorités soviétiques à l'offre faite par le gouvernement fédéral d'accorder le statut d'immigrant reçu à M. Shcharansky?

Questions orales

M. Trudeau: Le chef de l'opposition laisse entendre, par sa question, qu'il est au courant de l'initiative qu'a déjà prise le gouvernement canadien en acceptant d'avance M. Shcharansky. Sa question démontre aussi qu'il est au courant des rencontres qui ont eu lieu entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur soviétique. S'il veut en savoir davantage sur cette affaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, son secrétaire parlementaire ou le ministre d'État au multiculturalisme sont disposés à approfondir la question.

Je crois que M^{me} Shcharansky veut avant tout voir aboutir ces démarches. Je doute que la question du chef de l'opposition, de la façon dont il la formule et au moment où il la pose, donne grand-chose. Il a bien sûr droit à son opinion, tout comme M^{me} Shcharansky. Mais elle et le chef de l'opposition savent que les ministres concernés ont agi avec la plus grande diligence possible dans cette affaire afin d'obtenir des résultats positifs pour M. Shcharansky, et nous continuerons de faire ainsi.

Une voix: On n'a entendu parlé de rien.

M. Clark: Il est bien regrettable que le premier ministre traite de la sorte une aussi grave question touchant aux droits de l'homme. Il n'en demeure pas moins que la famille de l'intéressé n'a pas été informée des résultats de la rencontre qui a eu lieu entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur soviétique.

● (1442)

S'il y a à la Chambre un ministre—et je vois le ministre d'État (multiculturalisme) qui lève le doigt—qui possède quelque information sur cette question, j'espère qu'il profitera de l'occasion pour faire connaître à la Chambre des communes et à M. Shcharansky les résultats concrets de cette rencontre entre le ministre et l'ambassadeur soviétique, et qu'il précisera quelle fut la réponse à l'offre faite par le Canada de lui accorder le statut d'immigrant reçu.

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, j'ai précisé au chef de l'opposition que M^{me} Avital Shcharansky était parfaitement au courant des démarches effectuées par moi-même, par d'autres ministres et par le caucus, et ce, longtemps avant aujourd'hui et avant que cette question ne soit soulevée aux Communes.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: J'ai rencontré M. Shcharansky ainsi que des membres de sa famille. C'est nous qui avons pris l'initiative d'offrir à Anatoly Shcharansky de venir au Canada avec le statut d'immigrant reçu. Ils ont été tenus au courant de tous les faits que j'ai jugés utiles et pertinents. En tout temps, j'ai été prêt à recevoir M^{me} Shcharansky, la famille Shcharansky ou toute fédération juive désireuse de me rencontrer ou de me parler. Par conséquent, aucun renseignement n'a été dissimulé. Quant à la réponse précise de l'Union soviétique à notre offre d'accorder le statut d'immigrant reçu, à ma connaissance, il n'y a pas encore eu de réponse officielle.